

# Prise de position



© istockphoto.com/Sean\_Warren

## Améliorer l'efficacité de l'aide: un programme de lutte contre la corruption

L'aide extérieure constitue pour les pays en développement une source importante de financement, qui peut être utilisée pour aider à construire des écoles, pourvoir les hôpitaux en personnel, construire des routes et fournir de l'eau potable. En 2010, le montant total de l'aide a atteint plus de 128 milliards USD, dont un cinquième destiné à l'Afrique<sup>1</sup>. Pourtant l'aide, que l'on appelle également « aide publique au développement » (APD), n'est pas systématiquement efficace et ne produit pas toujours des résultats à partir des contributions fournies. La corruption et la mauvaise gestion sont les résultats de faibles degrés de transparence, de redevabilité et d'intégrité de la part des bailleurs de fonds et pays partenaires.

En 2005, plusieurs pays se sont réunis en France et ont élaboré la Déclaration de Paris, s'engageant à améliorer l'efficacité de l'aide dans les cinq ans à venir. Même si les pays développés et en développement ont promis de réformer et transformer l'aide d'ici 2011, les contrôles officiels montrent qu'un seul des treize objectifs a été atteint.<sup>2</sup>

Améliorer l'efficacité de l'aide doit rester un objectif actif. Les multiples crises récentes (financière, économique, alimentaire et climatique) ne font qu'inciter davantage à traduire l'aide en résultats de développement. Tous les acteurs, des gouvernements à la société civile, ont la responsabilité d'améliorer l'efficacité de l'aide et de prévenir l'un de ses principaux obstacles : la corruption.

### Table des matières

1. Aide: l'état des lieux actuel
2. Le rapport entre aide et corruption
3. Comment prévenir la corruption dans l'aide au développement
4. Conclusion

## Les premiers bailleurs

Les bailleurs bilatéraux les plus importants sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Japon.<sup>7</sup> Tous ces pays sont membres du Comité de l'aide au développement (CAD). Comme les bailleurs ont augmenté le nombre des pays qu'ils assistent, la moitié des bailleurs du CAD fournissent désormais une aide à plus de 50 pays. Cependant, le volume des flux n'a pas suivi le même rythme, entraînant la fragmentation et une irrégularité de l'aide.<sup>8</sup>

## Suivre les règles du jeu

Les principes de l'efficacité de l'aide adoptés à Paris, Accra et Busan doivent être élargis aux nouveaux bailleurs non-CAD si l'on veut maintenir la barre haute en matière de transparence, de redevabilité, de participation et d'intégrité dans le domaine du développement.

## 1. Aide: l'état des lieux actuel

L'aide est l'un des multiples facteurs qui jouent un rôle dans la réduction de la pauvreté. Il fournit aux pays le financement nécessaire à leur développement, en plus des fonds obtenus aux niveaux domestique (par ex. recettes fiscales et richesses issues des ressources naturelles) et international (par ex. investissements directs étrangers). Traditionnellement, l'aide est fournie sous forme d'APD par les bailleurs multilatéraux et les pays membres de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE).

Ces dernières années, on a constaté une prolifération de nouveaux bailleurs non-traditionnels fournissant des sources d'aide alternatives, en dehors de la structure officielle de l'OCDE chargée de coordonner les efforts des bailleurs : le Comité de l'aide au développement (CAD). Ce nouveau groupe de bailleurs comprend des fondations philanthropiques, des organisations non gouvernementales et des pays. On estime qu'il y a plus de trente pays qui ne sont pas des bailleurs traditionnels.<sup>3</sup> On pense que ces pays, qui comprennent le Brésil, la Chine et l'Inde, donnent 11 milliards USD par an, même s'il est probable que ce chiffre soit bien plus élevé.<sup>4</sup> Le rôle croissant des bailleurs non traditionnels soulève des questions quant à la manière dont le système d'aide peut efficacement les intégrer tout en respectant des principes clés tels que l'appropriation démocratique, la transparence et la redevabilité.

Ces changements dans la nature de l'aide et le système d'aide se sont produits dans le contexte de différentes crises mondiales et nationales. Ces crises ont fait pression sur le système et ont amené de nombreux bailleurs du CAD à geler ou réduire considérablement leurs budgets consacrés à l'aide. Par exemple, la promesse des principaux bailleurs du CAD d'augmenter l'aide à l'Afrique subsaharienne d'ici 2010 n'a pas été remplie, 61% seulement de l'engagement ayant été respecté.<sup>5</sup>

Dans de nombreux pays du CAD, chaque dollar ou euro donné sous forme d'aide est dorénavant l'objet de contrôles approfondis. L'importance accordée à la quantité d'aide fournie, à sa destination et à ses résultats souligne la nécessité de prévenir et de faire face à la corruption dans le domaine du développement. La corruption étant perçue comme massive et endémique dans plusieurs des dix premiers pays partenaires du CAD, il est urgent de garantir une approche de lutte anti-corruption dans le domaine de l'aide au développement.<sup>6</sup>

Le Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui se déroulera à Busan, en Corée du Sud, constitue une occasion unique de reconnaître les succès et limites des approches actuelles de lutte contre la corruption dans le monde de l'aide au développement, et de combler les lacunes existantes. La réunion de Busan doit traiter des difficultés que la corruption et la mauvaise gestion posent à toutes les parties prenantes : bailleurs (récents et anciens), gouvernements partenaires et autres acteurs du développement (parlementaires, secteur privé et société civile). Busan doit déboucher sur des mécanismes concrets qui ciblent ces problèmes en encourageant la transparence, la redevabilité et l'intégrité dans l'aide au développement.

## 2. Le rapport entre aide et corruption

Que ce soit dans les pays bailleurs ou partenaires, on prend de plus en plus conscience que l'aide risque de ne pas parvenir pleinement aux plus démunis si la corruption n'est pas enrayée. Suite à la Déclaration de Paris et à un accord ultérieur à Accra (en 2008), les discussions concernant un programme de lutte contre la corruption dans le domaine de l'aide se sont orientées vers une recherche de solutions plus ouverte, sérieuse et constructive. Cela mérite d'être salué et doit rester le fondement de tout nouveau consensus sur l'efficacité de l'aide.

La probabilité pour que la corruption compromette les résultats des programmes de développement est bien connue. La corruption détourne directement une partie de l'aide des objectifs et des bénéficiaires auxquels elle est destinée. Elle encourage indirectement l'utilisation inappropriée de l'aide et nuit au développement. La demande de corruption issue des administrations publiques à qui les ressources de l'aide ont été confiées est particulièrement préjudiciable. Des recherches empiriques montrent un lien direct entre la qualité de la gouvernance, les faibles niveaux de petite corruption et les résultats positifs en termes de développement dans les pays partenaires.<sup>9</sup>

La corruption existe similairement dans l'acheminement de l'aide et dans la gestion des ressources. Lorsque les pressions financières continuent de dominer les dépenses des bailleurs et des gouvernements partenaires, elles entrent en conflit avec les tentatives d'identifier et de traiter les risques de corruption. Cela inclut l'examen des fournisseurs et l'exclusion de ceux qui sont corrompus. Des grandes banques de développement telles que la Banque mondiale excluent désormais des entreprises même si les bailleurs bilatéraux et les organisations multilatérales comme la Commission européenne et les Nations Unies ne le font toujours pas.<sup>10</sup>

D'autres problèmes de corruption apparaissent lorsque l'aide au développement n'est pas soumise à la surveillance publique. Malgré les promesses faites à Paris et Accra, l'aide provenant des bailleurs du CAD continue d'être liée et de contourner les systèmes nationaux de passation de marchés et de gestion des finances publiques dans les pays partenaires, même lorsque ces systèmes se sont révélés plus fiables et responsables.

## 3. Comment prévenir la corruption dans l'aide au développement

### Volonté politique et bonne gouvernance

L'efficacité des stratégies de lutte contre la corruption dans la coopération au développement est essentiellement déterminée par la volonté politique nationale et la capacité des bailleurs à soutenir de réels efforts nationaux. Par exemple, une analyse des progrès en matière de lutte contre la corruption réalisés par les pays en phase de préadhésion et les pays candidats à l'adhésion à l'Union Européenne montrent qu'en dépit du soutien apporté par la Commission européenne à ces pays pour formuler des lois en la matière, la mise en application de ces mesures n'est pas suffisante. Le manque de volonté politique

### Les bénéfices de l'aide déliée et des systèmes nationaux

L'aide liée se réfère à la pratique consistant à lier les flux d'APD aux pays en développement à la condition d'acheter les biens ou services des pays bailleurs.<sup>11</sup>

Entre 2005 et 2009, plus de 20 pays ont vu la proportion de l'aide liée augmenter de plus de 20 points de pourcentage.<sup>12</sup> Cela s'est produit alors que les bailleurs du CAD se mettaient d'accord pour ne plus fournir d'aide liée, conformément aux engagements pris à Paris et Accra.

De l'avis général, l'aide liée est une source majeure d'aide inefficace et coûteuse. Les estimations concernant les marges résultant de l'aide liée varient entre 15 et 25 pour cent et plus de 40 pour cent pour l'aide alimentaire.<sup>13</sup>

Les résultats officiels montrent aussi que seuls 44 pour cent des bailleurs utilisent des systèmes nationaux de passations de marchés et de gestion des finances publiques, ce qui est bien en-deçà de l'objectif de la Déclaration de Paris.<sup>14</sup> La non-utilisation des systèmes nationaux place l'aide dans un vide en terme de redevabilité et la place en dehors des procédures nationales, ainsi que de la surveillance des citoyens.

### Redevabilité dans le monde du développement : le rôle des communautés

Transparency International a encouragé l'utilisation de différents outils de redevabilité sociale, dont la planification budgétaire ouverte et les Pactes de développement.

Des activités de planification budgétaire ouverte ont été mises en place dans des pays comme le Bangladesh pour que les collectivités locales partagent et révisent les projets de budget avec les communautés.

Les Pactes de développement sont des accords publics entre les titulaires d'une charge publique et des électeurs ou groupes à qui ils doivent des comptes quant à la fourniture de biens et services publics.<sup>17</sup>





Près de 80 Pactes ont été établis au Bangladesh, en Inde, en Ouganda et en Zambie pour construire des citernes et réparer des canalisations, améliorer la distribution de fertilisants et de semences aux fermiers, et améliorer la présence de professeurs et des professionnels de la santé dans les écoles et cliniques.

Avec l'introduction de ces Pactes de développement, les titulaires de charge publique ont commencé à chercher plus activement la supervision et la participation de la communauté. Les Pactes ont entraîné un changement durable dans l'engagement de la communauté.

de la part des gouvernements et autres acteurs publics est l'un des principaux facteurs qui empêchent que ces lois soient mises en pratique.<sup>15</sup>

Les bailleurs doivent évaluer le degré de volonté politique puis concevoir des stratégies anti-corruption en conséquence, avec les autorités, les parlementaires, les entreprises et la société civile dans les pays partenaires.<sup>16</sup> Une fois l'évaluation réalisée, les activités doivent se concentrer sur des mesures permettant de renforcer le système d'intégrité d'un pays, y compris les institutions, structures et acteurs qui permettent de traiter efficacement les questions liées à la corruption. La Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et les accords internationaux qui s'y rapportent doivent constituer la base même de ce travail, pour s'assurer que les pays remplissent aussi leurs engagements mondiaux, conformément à leurs engagements.

#### *Position de TI:*

-  Tous les pays doivent ratifier, mettre en application et effectuer un suivi de la Convention des Nations Unies contre la Corruption, outil principal pour la lutte contre la corruption dans les pays développés et en développement.
-  Les bailleurs et les pays partenaires doivent assurer un soutien complet et cohérent à toutes les institutions qui contribuent à une réduction de la pauvreté dépourvue de corruption.
-  Les bailleurs et les pays partenaires doivent utiliser l'aide extérieure de manière exhaustive pour renforcer les institutions de gouvernance en se basant sur des évaluations nationales, l'identification des risques de corruption et des stratégies de développement.
-  Les bailleurs et les pays partenaires doivent soutenir la formulation de stratégies de lutte contre la corruption initiée par les Etats impliquant des bénéficiaires, des représentants élus et la société civile.

### Redevabilité et renforcement

Renforcer la redevabilité envers les bénéficiaires de l'aide au développement fait partie d'une bonne gouvernance et constitue une mesure de volonté politique en vue de limiter les abus. L'une des conditions requises pour que cette redevabilité fonctionne est de donner la parole aux populations défavorisées lors des décisions sur l'utilisation des ressources de l'aide.

La redevabilité envers les bénéficiaires est facilitée par leur participation véritable et non superficielle dans les forums de décisions, les exercices de planification budgétaire et d'audit, et les procédures de mise en application au niveau politique. Les bailleurs et pays partenaires doivent faire en sorte que les bénéficiaires aient un rôle central dans ces activités, pour lier des mesures anti-corruption efficaces aux programmes et projets de développement (voir l'encadré en marge). Des mécanismes qui engagent les bénéficiaires dans la formulation, la mise en application et le suivi de stratégies de lutte contre la corruption doivent être encouragés aux niveaux national et local. Le principe de l'engagement des citoyens dans la lutte contre la corruption est clairement défini dans la CNUCC et fournit un plan d'action.



Des indicateurs de corruption et de redevabilité doivent être utilisés pour suivre la mise en application des stratégies de lutte contre la corruption. De tels indicateurs ont l'avantage de garantir une large participation et une redevabilité sociale. Même si de tels indicateurs existent dans le cadre de la CNUCC et d'autres accords anti-corruption, ils ne sont actuellement pas alignés sur les systèmes d'aide utilisés par les bailleurs et pays partenaires.

*Position de TI:*

- Les bailleurs doivent aider les institutions nationales à renforcer la redevabilité des collectivités locales envers les citoyens en augmentant les ressources financières de celles-ci, en soutenant la planification budgétaire participative et en établissant des mécanismes d'audit social et de recours.
- Des mécanismes de plainte, de réaction et de suivi pour les citoyens doivent être proactivement pilotés et appliqués aux entités publiques concernées afin de favoriser la redevabilité et de contribuer à l'efficacité administrative.
- Les bailleurs et pays partenaires doivent assurer une participation significative de la société civile dans le processus de suivi y compris par la garantie d'un environnement favorable, particulièrement au niveau local.

### Espace pour la société civile

La société civile, de par son double rôle d'intérêt public et de « chien de garde », est un acteur crucial dans l'équation incluant la lutte contre la corruption et le développement. Comme on l'a vu, son engagement renforce la gouvernance, promeut les chaînes de redevabilité et permet de s'attaquer à la corruption profondément ancrée.

Les organisations de la société civile sont considérées comme de « véritables acteurs du développement », comme le reconnaît l'Accord d'Accra.<sup>18</sup> A travers les Principes d'Istanbul, les organisations de la société civile ont défini leurs propres cadres de redevabilité et de transparence en voulant garantir l'efficacité de l'aide et du développement.<sup>19</sup> Un pré-requis essentiel pour réaliser ces engagements est un environnement favorable qui offre à la société civile l'espace et les opportunités nécessaires pour s'engager dans les décisions politiques et travailler avec les parlementaires et autres acteurs.<sup>20</sup>

Pourtant, l'espace pour l'engagement citoyen diminue alors que le travail de la société civile est de plus en plus stigmatisé et criminalisé.<sup>21</sup> Près de 90 pays ont adopté en 2009 et 2010 des restrictions qui limitent les activités de la société civile.<sup>22</sup> Par exemple, le président de la Zambie a promulgué en août 2009 la création d'un bureau d'enregistrement pour les organisations non gouvernementales (ONG) ayant le pouvoir de décider où les ONG peuvent opérer. La loi traite les ONG comme des filiales du gouvernement.<sup>23</sup> Mais les lois ne sont que le début de l'intimidation. Des cas bien établis depuis le Brésil jusqu'au Zimbabwe montrent que des activistes de la société civile ont été arrêtés, détenus arbitrairement, ou même tués.<sup>24</sup>

### Donner à la société civile l'espace nécessaire pour s'engager dans les efforts de lutte contre la corruption

Pour aborder efficacement les questions de développement et de lutte contre la corruption, il existe différents moyens permettant d'élargir la participation et de promouvoir une appropriation à larges assises. Cela a été réalisé grâce à l'utilisation de mécanismes de surveillance par la communauté, l'engagement dans la conception des programmes, et des accords coopératifs avec les autorités locales et les parlementaires.

Les sections de Transparency International ont entrepris de telles activités pour surveiller des accords d'aide (Géorgie), garantir des transferts conditionnels en espèce (Bolivie, Guatemala et Pérou), rendre les autorités locales plus réactives (Bangladesh et Liberia) et améliorer l'approvisionnement en eau et en services sanitaires (Ghana et Kenya).

Dans de nombreux cas, les sections de TI ont simplement facilité la participation, et ont laissé les communautés et les individus conduire et fixer la portée du travail. Le but a été d'assurer la prise en main du processus par la communauté afin de rendre le développement véritablement responsable.

### Transparence de l'aide: un nouveau programme

L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA) est une initiative regroupant plusieurs bailleurs et qui œuvre pour faire adopter une norme uniforme pour informer sur les flux de l'aide. Plus de 20 bailleurs se sont engagés et l'initiative est maintenant soutenue par 23 pays partenaires.

Cependant, plus de trois ans après la naissance de IITA, seuls huit bailleurs ont ouvert leurs livres de comptes en utilisant ladite norme. Des bailleurs non signataires se demandent même si l'IITA est la seule norme à utiliser pour publier les informations.

Cette scission croissante menace de remettre en cause les objectifs mêmes de la transparence de l'aide et de l'efficacité de l'aide qui seront débattus à Busan et au-delà.

Les médias sociaux et d'autres technologies sont de plus en plus utilisés pour créer un espace virtuel pour les initiatives de la société civile. Ces moyens ont ouvert la voie à de nouvelles possibilités d'engagement, qui se produisent souvent en dehors des organisations de la société civile traditionnelles. Des résultats issus de 35 pays en développement montrent que la participation citoyenne informelle dépasse l'adhésion aux organisations officielles de la société civile.<sup>25</sup> Les larges mouvements sociaux du monde arabe rappellent vigoureusement comment la technologie peut être employée comme moyen pour amener les citoyens à s'engager dans des chemins innovants et informels qui permettent de traduire l'activisme virtuel en changements matériels.

#### *Position de TI:*

- ☉ Tous les gouvernements doivent garantir à la société civile l'espace et l'environnement opérationnel nécessaires pour qu'elle puisse endosser son rôle de partie prenante dans le cadre du travail de lutte contre la corruption et de développement.
- ☉ Les bailleurs et les pays partenaires doivent collaborer avec la société civile et les citoyens pour identifier les principaux défis en matière de corruption, afin de pouvoir traiter des moteurs, des structures d'incitation et du contexte de gouvernance au sens large.

### Transparence de l'aide

Les Accords d'Accra ont fait de l'aide au développement ouverte, transparente, rapide et prévisible une cause commune pour les bailleurs et les pays partenaires.<sup>26</sup> Dans les pays bailleurs, une plus grande transparence de l'aide permet aux contribuables de mieux comprendre comment les programmes de réduction de la pauvreté fonctionnent. Dans les pays partenaires, des informations plus accessibles et plus faciles à comprendre aident les citoyens à s'impliquer dans la manière dont l'argent est dépensé et à surveiller le processus. La transparence de l'aide permet aussi de vérifier si les financements de la lutte contre le changement climatique sont supplémentaires et de suivre le niveau de soutien des bailleurs envers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

En disposant d'informations sur l'aide, il devient plus facile de mettre en place la surveillance indispensable pour prévenir et signaler la corruption et la mauvaise gestion. Comme la pratique le montre, la corruption prospère dans des environnements où les informations sont trop segmentées ou regroupées, ne peuvent être comparées et empêchent de tirer des conclusions sur la manière dont les ressources financières sont utilisées.

Obtenir la transparence de l'aide en pratique nécessite qu'une norme d'information commune et unifiée soit adoptée. L'Initiative internationale pour la transparence de l'aide (IITA), lancée à Accra en 2008, a créé une telle norme. Près du tiers de tous les flux d'APD sont publiés suivant cette norme (voir encadré en marge).<sup>27</sup> Malheureusement, certains pays sont réticents à utiliser cette norme, même lorsque d'autres acteurs du développement, y compris des organisations de la société civile telles que TI, l'ont adoptée pour la publication de leurs informations.

*Position de TI:*

- Les gouvernements doivent endosser et mettre en application l'IITA comme norme commune permettant aux bailleurs de publier des informations sur leurs flux d'aide de manière transparente.
- Les pays partenaires doivent s'assurer que les subventions et les prêts dans la partie recettes et dépenses du budget sont publiés pour garantir que l'aide reste essentiellement explicable aux citoyens.

### Transparence budgétaire

La transparence de l'aide doit être associée à des actions simultanées qui créent des chaînes de redevabilité et assurent la transparence par les gouvernements qui reçoivent l'aide. La transparence budgétaire sert à rassembler ces éléments.

La transparence budgétaire, tout comme la transparence de l'aide, constitue une condition majeure pour la redevabilité : elle fournit des informations sur le lieu, le but et la manière dont les fonds pour le développement sont dépensés. Pour utiliser ces informations de manière efficace, les citoyens et autres parties prenantes doivent bénéficier de points d'entrée pour participer au niveau politique. Il doit y avoir des indicateurs qui sont convenus et surveillés pour prévenir la corruption lorsque les ressources du développement sont transformées en résultats.

Là où la transparence et la redevabilité coexistent, la transparence budgétaire constitue un élément décisif pour l'ouverture de l'information fiduciaire à l'examen public. Elle développe l'intégrité des systèmes de gestion des finances publiques et de passation de marchés d'un pays. L'adjudication de marchés publics dans l'aide au développement, par exemple, est considérée comme un domaine enclin à la corruption, et renchérit de 10 à 25 pour cent les coûts d'approvisionnement.<sup>28</sup>

La tendance globale qui consiste à rendre publics les budgets et finances des gouvernements, y compris en matière d'aide, peut permettre de faciliter la transparence et la redevabilité des budgets des gouvernements. L'Open Government Partnership, endossé par 46 nations, donne l'occasion d'utiliser les plans d'action individuels des pays comme des instruments de mise en œuvre pour assurer la transparence et la redevabilité du gouvernement auprès de toutes les parties prenantes.<sup>29</sup>

*Position de TI:*

- Les bailleurs et pays partenaires doivent garantir une transparence budgétaire totale, par source de revenus, par secteur et à tous les niveaux de dépenses. Les informations doivent être préparées dans un format facilement accessible pour les citoyens.
- Les bailleurs et les pays partenaires doivent établir des indicateurs pour suivre à la fois les objectifs et l'intégrité des procédures concernées dans la transformation des ressources du développement (dont l'aide) en résultats de développement.

### Arguments en faveur d'une passation de marchés transparente

Davantage de transparence, à travers l'utilisation par exemple des Pactes d'intégrité (PI) de TI et d'autres politiques et pratiques de lutte contre la corruption, encourage des procédures d'offres ouvertes, libres et justes, et veille à ce que les bénéficiaires profitent au maximum de l'argent en jeu.

## Améliorer l'efficacité de l'aide: un programme de lutte contre la corruption

### Utiliser l'aide pour combattre – et non fuir – la corruption

Reconnaître l'interaction dynamique entre aide et corruption ne veut pas dire que les flux vers les pays corrompus doivent être coupés.

Les pays perçus comme très corrompus ne peuvent pas être abandonnés, car ce sont ceux-là en particulier qui ont besoin d'aide pour émerger de la spirale corruption-pauvreté.

Si on pense qu'un pays est corrompu, cela doit permettre de signaler aux bailleurs que l'investissement est nécessaire en terme d'approches systémiques pour combattre la corruption. Cela veut dire évaluer les risques et trouver le bon équilibre de modalités qui entravent la corruption tout en renforçant les institutions.

- La transparence du système de gestion des finances publiques doit être convenue comme l'une des conditions de base pour l'aide budgétaire.
- L'assistance de la part des bailleurs doit soutenir des processus participatifs pour la formulation et le suivi du budget, afin de renforcer la redevabilité de la gestion publique des finances.
- Les pays partenaires peuvent créer de manière proactive des plateformes qui permettent aux représentants élus d'examiner le budget avec leurs électeurs et de les informer de leurs droits.

### Modalités de l'aide

Le modèle de partenariat choisi constituera un facteur clé du degré d'avancement – ou de recul – des promesses faites à Paris, Accra et Busan sur l'efficacité de l'aide. Par exemple, les résultats actuels montrent que seulement 40 pour cent de l'aide circule à travers des modalités qui sont liées aux budgets nationaux, ce qui sape l'objectif de la Déclaration de Paris d'aligner l'aide sur les priorités nationales.<sup>30</sup>

Lorsqu'il est bien conçu, l'appui budgétaire est un mécanisme important servant à promouvoir la prévisibilité de l'aide, l'intégrité institutionnelle, ainsi qu'une plus grande redevabilité et appropriation domestique.<sup>31</sup> Cependant, des partenariats basés sur un appui budgétaire et sectoriel général posent également des risques clairs lorsque l'augmentation de la marge de manœuvre budgétaire n'est pas accompagnée de mécanismes publics de responsabilité permettant une surveillance efficace.

Pour respecter le principe de redevabilité mutuelle, tel que défini dans la Déclaration de Paris, il doit y avoir un processus transparent et ouvert pour décider des modalités d'aide qui fonctionnent le mieux. Ce même principe de responsabilité mutuelle provoquerait une reconfiguration des modalités ou un désengagement échelonné lorsqu'il y a des *preuves évidentes* de corruption et lorsqu'il n'y a *pas de preuves* de travail sérieux dans la lutte contre la corruption.

#### *Position de TI:*

- Les bailleurs doivent évaluer les risques de corruption et de gouvernance avant de décider de soutenir un projet d'investissement ou un programme sectoriel particulier.
- Lorsqu'un partenaire perçoit un risque élevé de corruption, il doit traiter ce risque en concevant le programme ou le projet d'aide et en structurant les transactions financières de manière à atténuer le problème et permettre la coopération.
- Lorsque les normes minimales de redevabilité en matière de gestion des finances publiques ne sont pas remplies, d'autres options peuvent être explorées. Parmi elles, il peut y avoir l'affectation de fonds de manière transparente et directe à des secteurs qui remplissent les normes minimales, ou à des niveaux moins élevés de gouvernement.
- Dans des situations de corruption de haut niveau, lorsque les seules options pour livrer l'aide se trouvent en dehors du système



gouvernemental et que le soutien doit être acheminé directement aux communautés, les bailleurs doivent s'engager simultanément avec les gouvernements partenaires pour traiter les faiblesses en matière de gouvernance dans les secteurs concernés.

- 🌐 Tous les acteurs doivent parvenir à un accord sur un cadre de suivi et vérification qui évalue l'efficacité de l'aide à travers des mécanismes de transparence, de participation, d'évaluation et l'utilisation de mécanismes de dépôt de plainte et d'intervention.

#### 4. Conclusion

Plus de cinq ans après l'engagement des pays envers la Déclaration de Paris, l'efficacité de l'aide reste un objectif non atteint. Par ailleurs, les résultats montrent que les bailleurs émergents n'appliquent pas souvent les principes de la Déclaration de Paris dans leur travail d'aide au développement.

Alors qu'il y a toujours débat sur la manière de refondre le système mondial d'aide, il est indispensable que la transparence, la redevabilité et l'intégrité soient mises en œuvre dans le cadre de tout nouvel accord et toute nouvelle structure d'aide. Ce processus doit s'appuyer sur la participation informée de toutes les parties prenantes : autorités nationales et locales, parlements, secteur privé, organisations de la société civile et citoyens. En même temps, les bailleurs et gouvernements partenaires doivent s'engager de manière proactive avec les diverses institutions de gouvernance qui déterminent l'intégrité nationale : organes législatifs, exécutifs, judiciaires, organismes de contrôle, médias, etc. Ils doivent les aider directement à remplir leurs rôles pour parvenir à une société exempte de toute corruption. C'est un appel que tous les acteurs du développement doivent entendre. 🌐

Cette prise de position a été produite en vue du Quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide en 2011. Son auteur est Craig Fagan du Secrétariat de TI. Ce document a pour but d'actualiser et de compléter le document de TI sur la pauvreté, l'aide et la corruption (2007) et les résolutions du Mouvement de TI (2011). La traduction a été effectuée par Lydie Gerboin et revue par Miriam Badoux et Sofia Wickberg.

Pour en savoir plus sur le travail de TI concernant la pauvreté, le développement et la corruption, visitez : [www.transparency.org](http://www.transparency.org).

Pour davantage d'informations sur cette Prise de position et d'autres documents de la même série, veuillez contacter : [rkq@transparency.org](mailto:rkq@transparency.org)

**TRANSPARENCY  
INTERNATIONAL**

Téléphone

**+49-30-343820 -0**

Fax

**+49-30-347039 -12**

Secrétariat International

**Alt-Moabit 96**

**10559 Berlin**

**Germany**

IMPRIME SUR PAPIER RECYCLE

### Références

- <sup>1</sup> Ces chiffres se basent sur les données de l'OCDE. Consultez : [http://www.oecd.org/document/61/0,3746,fr\\_2649\\_34447\\_47516797\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html](http://www.oecd.org/document/61/0,3746,fr_2649_34447_47516797_1_1_1_1,00.html).
- <sup>2</sup> OCDE, 'Efficacité de l'aide 2005-10: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris' (Paris, France: OCDE, 2011).
- <sup>3</sup> Sebastian Paulo et Helmut Reisen, 'Eastern Donors and Western Soft Law: Towards a DAC Donor Peer Review of China and India?', *Development Policy Review* 28(5)/2010: 535-52.
- <sup>4</sup> Ces chiffres sont tirés du CAD de l'OCDE. D'autres estimations montrent que la Chine a peut-être donné 25 millions USD en 2008. Consultez : Jonathan Glennie, 'Who should lead the aid effectiveness debate in the future?', Discours lors du premier débat de l'ODI sur Busan à la Chambre des Communes, Londres, Grande-Bretagne, 6 juillet 2011. [www.odi.org.uk/resources/download/5857.pdf](http://www.odi.org.uk/resources/download/5857.pdf).
- <sup>5</sup> ONE, 'Rapport DATA 2011' (Londres, Grande-Bretagne: ONE, 2011). [www.one.org/data/en/media/](http://www.one.org/data/en/media/).
- <sup>6</sup> Donnée basée sur l'Indice de Perception de la Corruption de TI (IPC). Les 10 premiers pays bénéficiaires (en 2009) sont : l'Afghanistan, l'Éthiopie, le Vietnam, la Palestine, la Tanzanie, l'Irak, le Pakistan, l'Inde, la Côte d'Ivoire et la République démocratique du Congo. Consultez : OCDE, *Development Aid at a Glance* (Paris, France: OECD, 2011). Pour l'IPC, consultez : [www.transparency.org/policy\\_research/surveys\\_indices/cpi](http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi).
- <sup>7</sup> Ce classement de bailleurs se base sur l'APD et n'inclut pas dans ses calculs les bailleurs non-DAC comme la Chine et l'Arabie Saoudite. Consultez : OCDE, *Development Aid at a Glance* (Paris, France: OCDE, 2011). [www.oecd.org/dataoecd/59/5/42139479.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/59/5/42139479.pdf).
- <sup>8</sup> Urs Buruck, 'Trends in In-country Aid Fragmentation and Donor Proliferation: An Analysis of Changes in Aid Allocation Patterns between 2005 and 2009' (Paris, France: OCDE, 10 juin 2011). [www.oecd.org/dataoecd/52/9/47823094.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/52/9/47823094.pdf).
- <sup>9</sup> Consultez: Transparency International, 'Le catalyseur contre la corruption : la réalisation des OMDs d'ici à 2015' (Berlin, Allemagne: TI, 2010). [http://www.transparency.org/news\\_room/in\\_focus/2010/realising\\_the\\_mdgs\\_by\\_2015](http://www.transparency.org/news_room/in_focus/2010/realising_the_mdgs_by_2015); Stephen Knack, *Aid Dependence and the Quality of Governance: A Cross-Country Empirical Analysis* (Washington, DC: Banque mondiale, juillet 2000), [www.wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2000/08/26/000094946\\_00081406502627/Rendered/PDF/multi\\_page.pdf](http://wds.worldbank.org/external/default/WDSContentServer/IW3P/IB/2000/08/26/000094946_00081406502627/Rendered/PDF/multi_page.pdf).
- <sup>10</sup> Craig Fagan et Marie Chene, 'Integrity Management Systems in Global Bodies: Examples from the UN, the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria, and the European Union' (Berlin, Allemagne: TI et U4, 28 février 2011). [www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=268](http://www.u4.no/helpdesk/helpdesk/query.cfm?id=268).
- <sup>11</sup> Consultez: <http://stats.oecd.org/glossary/detail.asp?ID=3089>.
- <sup>12</sup> OCDE, 'Efficacité de l'aide 2005-10: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris' (Paris, France: OCDE, 2011).
- <sup>13</sup> Edward Clay, Matthew Geddes et Luisa Natali, 'Untying Aid: Is it working? An Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration and of the 2001 DAC Recommendation of Untying ODA to the LDCs' (Copenhague, Danemark: Danish Institute for International Studies, 2009). [www.oecd.org/dataoecd/51/35/44375975.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/51/35/44375975.pdf); OCDE, 'Efficacité de l'aide 2005-10: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris' (Paris, France: OCDE, 2011).
- <sup>14</sup> OCDE, 'Efficacité de l'aide 2005-10: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris' (Paris, France: OCDE, 2011).
- <sup>15</sup> Ces résultats sont basés sur une évaluation de la législation et des pratiques anti-corruption dans les institutions judiciaires, législatives et les services publics de quatre pays : l'Albanie, le Kosovo, la Macédoine et la Turquie. Consultez : [www.transparency.org/publications/publications/other/cimap\\_report](http://www.transparency.org/publications/publications/other/cimap_report).
- <sup>16</sup> Marie Chene, 'Designing an Embassy Based Anti-Corruption Plan', U4 Expert Answer (Berlin, Allemagne: TI et U4, 7 novembre 2007) <http://www.u4.no/pdf/?file=/helpdesk/helpdesk/queries/query152.pdf>.
- <sup>17</sup> Pour plus d'informations sur les Pactes de développement, veuillez consulter : [www.transparency.org/news\\_room/in\\_focus/2010/development\\_pacts](http://www.transparency.org/news_room/in_focus/2010/development_pacts).
- <sup>18</sup> Conformément au paragraphe 20 du Programme d'Action d'Accra (2008). [www.oecd.org/dataoecd/30/63/43911948.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/30/63/43911948.pdf).
- <sup>19</sup> Consultez: [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/final\\_istanbul\\_cso\\_development\\_effectiveness\\_principles\\_footnote.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/final_istanbul_cso_development_effectiveness_principles_footnote.pdf).
- <sup>20</sup> Pour un 'environnement favorable', consultez : [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/international\\_framework\\_open\\_forum.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/international_framework_open_forum.pdf).
- <sup>21</sup> ACT Alliance, 'Changing Political Spaces of Civil Society Organisations' (Genève, Suisse: ACT Alliance, février 2011). [www.actalliance.org/resources/publications/ACT\\_shrinking\\_spaces-v5.pdf](http://www.actalliance.org/resources/publications/ACT_shrinking_spaces-v5.pdf).
- <sup>22</sup> Mandeep Tiwana et Netsanet Belay, 'Civil Society: The Clampdown is Real! Global Trends 2009-2010' (Johannesburg, Afrique du Sud: CIVICUS, décembre 2010). [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUS-Global\\_trends\\_in\\_Civil\\_Society\\_Space\\_2009-2010.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUS-Global_trends_in_Civil_Society_Space_2009-2010.pdf).
- <sup>23</sup> Ibid.; Consultez aussi : 'Zambia: NGOs fear law will hobble their activities', IRIN, 26 août 2009. [www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUS-Global\\_trends\\_in\\_Civil\\_Society\\_Space\\_2009-2010.pdf](http://www.cso-effectiveness.org/IMG/pdf/CIVICUS-Global_trends_in_Civil_Society_Space_2009-2010.pdf).
- <sup>24</sup> ACT Alliance, 'Changing Political Spaces of Civil Society Organisations' (Genève, Suisse: ACT Alliance, février 2011). [www.actalliance.org/resources/publications/ACT\\_shrinking\\_spaces-v5.pdf](http://www.actalliance.org/resources/publications/ACT_shrinking_spaces-v5.pdf).
- <sup>25</sup> CIVICUS, 'Bridging the gaps: Citizens, organisations and dissociation' (Johannesburg, Afrique du Sud: CIVICUS, 2011). [www.civicus.org/downloads/CSIRreportSummary.pdf](http://www.civicus.org/downloads/CSIRreportSummary.pdf).
- <sup>26</sup> Consultez le paragraphe 24 (alinéas A et B) du Programme d'Action d'Accra (2008).
- <sup>27</sup> Au 3 novembre 2011, sept organismes bailleurs ont publié leurs données en utilisant la norme de l'IATI: l'Australie, la Commission européenne, la Fondation Hewlett, les Pays-Bas, le Royaume-Uni, l'UNOPS et la Banque mondiale. Publish What You Fund ([www.publishwhatyoufund.org](http://www.publishwhatyoufund.org)) estime qu'un tiers de toutes les APD utilisera IATI avant la fin 2011.
- <sup>28</sup> Marcela Rozo, 'Corruption et marchés publics'. Document de travail 05/2010 (Berlin, Allemagne: TI, 2010). [www.transparency.org/content/download/57006/910959/WP\\_Public\\_Procurement\\_4\\_Nov\\_2010.pdf](http://www.transparency.org/content/download/57006/910959/WP_Public_Procurement_4_Nov_2010.pdf).
- <sup>29</sup> Chiffre au 3 novembre 2011. Consultez: [www.opengovpartnership.org](http://www.opengovpartnership.org).
- <sup>30</sup> OCDE, 'Efficacité de l'aide 2005-10: Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris' (Paris, France: OCDE, 2011).
- <sup>31</sup> Transparency International, 'Transparency International's Contribution to the European Commission Consultation on the Future of EU Budget Support for Third Countries'. Consultation en ligne. [http://ec.europa.eu/development/center/files/green\\_paper\\_contributions\\_future\\_eu\\_budget/Organisations/gp\\_org\\_TI\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/development/center/files/green_paper_contributions_future_eu_budget/Organisations/gp_org_TI_en.pdf).

© 2011 Transparency International. Tous droits réservés.

Transparency International (TI) est la principale organisation de la société civile qui mène la lutte contre la corruption à travers le monde. Avec plus de 90 sections dans le monde entier et un secrétariat international à Berlin, Allemagne, TI fait prendre conscience des effets néfastes de la corruption, et travaille avec les gouvernements, les entreprises et la société civile pour élaborer et mettre en œuvre des mesures efficaces pour la combattre. Pour plus d'informations, veuillez consulter le site Internet suivant : [www.transparency.org](http://www.transparency.org)

ISSN 1998-6432